

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1790/SG/CD portant "Modification du taux des allocations versées aux originaires du Territoire effectuant des stages perfectionnement professionnel en métropole"

n° 73-1790/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
19 décembre 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1974

Date du numéro
10 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le taux mensuel des allocations accordées aux originaire du Territoire effectuant des stages de formation professionnelle en métropole est porté de 600 à 900 FF pour compter du 1-11-73.